



Dysphasie à l'école régulière

Informations à l'intention des enseignants sur le trouble, les mesures de différenciation pédagogiques et la compensation des désavantages

Version courte

1 Informations sur la dysphasie

1.1 Définition

La dysphasie est un trouble spécifique, primaire, structurel et persistant du développement du langage oral. Elle peut être plus ou moins sévère et se présenter sous différentes formes.

Le trouble est « spécifique » car il touche précisément le langage oral ; « primaire » car il n'est pas attribuable à une anomalie de l'appareil phonatoire, ni à une déficience intellectuelle ou des facteurs de l'environnement ; « structurel » car il touche les structures mises en jeu lors du traitement de l'information langagière ; et « persistant » car la personne garde à des degrés variables la marque du trouble initial. La personne dysphasique se trouve en permanence dans la situation d'un étranger apprenant une nouvelle langue et le langage oral n'est jamais vraiment automatisé.

1.2 Types de dysphasies

On distingue trois grands types de dysphasies :

- **Dysphasies d'expression** : les difficultés se situent principalement au niveau de l'expression verbale. Ces dysphasies sont de trois types.
 - **Dysphasie phonologique-syntaxique**, la plus fréquente, qui se caractérise par une réduction psycholinguistique (manque d'initiative verbale, phrases minimales, langage peu fluide), une dys-syntaxie (par ex. omissions de petits mots, « aller bus maison » ; erreurs de déterminant, « [é] cahier ») et un trouble phonologique (par ex. déformations de mots, « gogan » pour « toboggan » ; mots peu clairs, « armoire » devient [amwa] ; difficulté à réaliser un enchaînement de phonèmes, « o ça » pour « comme ça »).
 - **Trouble de production phonologique (dysphasie phonologique)**, qui se caractérise par des difficultés à former et structurer les phonèmes (par ex. l'enfant peut prononcer isolément le phonème mais peine dans l'enchaînement, il a des troubles de l'évocation, il utilise un mot pour un autre). Contrairement à la dysphasie phonologique-syntaxique, il n'y a généralement pas ici d'inhibition linguistique et le langage est relativement fluide.
 - **Anomie ou manque du mot (dysphasie mnésique)** : appelé aussi trouble d'évocation lexicale, elle se caractérise par une impossibilité répétée et ponctuelle à trouver le signifiant (=le nom) d'un objet, d'un concept. Le signifiant est connu et fait partiellement partie du registre lexical de l'enfant mais la récupération est momentanément impossible.
- **Dysphasies réceptives** : se caractérisant par un trouble majeur de la compréhension du langage oral. Ces dysphasies sont de deux types.
 - **Trouble de discrimination phonologique**, qui se caractérise par un retard de langage ainsi que des difficultés à distinguer les sons.
 - **Surdit  verbale (ou agnosie auditivo-verbale)** : bien que les capacit s d'audition de l'enfant soient intactes, l'enfant est dans l'incapacit  de donner du sens   un  nonc  oral et par cons quent d'utiliser le langage verbal.
- **Dysphasies mixtes** : troubles d'expression associ s   des troubles de la compr hension.

2 Informations sur les r percussions d'une dysphasie

La dysphasie peut  tre plus ou moins s v re et se pr senter sous diverses formes selon les structures langagi res atteintes. Elle ne passe g n ralement pas inaper ue.   l' cole, on observe une dissociation entre les capacit s de compr hension et celles d'expression ainsi qu'entre les comp tences langagi res et les autres comp tences intellectuelles. La dysphasie a donc un retentissement constant sur les apprentissages scolaires  l mentaires puisque le langage est l'outil privil gi  de la transmission du savoir   l' cole (plus d'information dans la version longue de ce document).

3 Une pédagogie différenciée propre à soutenir les élèves dysphasiques

Grâce à des pratiques pédagogiques appropriées, l'enseignant peut fortement contribuer à soutenir l'élève atteint d'une dysphasie. Les mesures pédagogiques décrites ci-après constituent des réponses aux besoins spécifiques des personnes présentant une dysphasie. Nombre d'entre elles peuvent également favoriser l'apprentissage des autres élèves présentant ou non des troubles spécifiques (par ex. trouble du déficit d'attention ou dyslexie-dysorthographe) et font certainement déjà partie des bonnes pratiques professionnelles quotidiennes. Chaque cas de dysphasie étant unique, les réponses doivent bien entendu être adaptées aux besoins individuels de l'élève, à son âge et au degré scolaire.

- **Environnement de classe** : diminuer autant que possible les bruits de fond.
- **Motivation et expression verbale** : encourager l'élève à prendre la parole ou à décrire ses propos à l'aide de gestes ; laisser la place à une parole spontanée et naturelle ; l'aider à trouver ses mots ; privilégier le sens du contenu (ce qu'il veut dire) ; prendre le temps de le comprendre.
- **Communication** : attirer l'attention de l'élève avant de lui parler ; parler lentement en articulant correctement, en séparant légèrement les mots et en accentuant les intonations ; utiliser un vocabulaire connu et concret ; donner une information claire et bien structurée ; répéter, reformuler et clarifier les consignes ; étayer les explications orales par des gestes, indications, images ou par écrit ; faire répéter à l'élève la consigne ou l'explication avec ses mots.
- **Organisation du travail** : instaurer une routine dans l'organisation de la journée / semaine et de la présentation des exercices ; prévenir l'élève des changements d'activité ; utiliser des repères visuels (par ex. pictogrammes et codes-couleur) ; l'encourager à développer ses propres stratégies ; l'aider à structurer les prises de notes.
- **Présentation des textes écrits** : mettre à disposition de l'élève des supports écrits de bonne qualité dactylographique, avec une présentation aérée, des caractères sobres et suffisamment grands, en évitant les illustrations inutiles. Souligner les mots clés, faciliter la visualisation des tâches à effectuer (par ex. plan, schéma, liste des étapes).
- **Apprentissages** : il est important d'adapter le mode d'approche de la lecture aux capacités de l'élève et de faire de nombreux aller-retour entre oral, écrit, pictogrammes et expérimentations (actions, mimes, toucher, ressentis, etc.) ; privilégier des approches multisensorielles lors de l'apprentissage d'une seconde langue.

4 Mesures de compensation des désavantages

Les personnes présentant un handicap¹ ont légalement droit à des mesures de compensation des désavantages, pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté, c'est-à-dire que le rapport entre les ressources investies pour éliminer l'inégalité et les bénéfices procurés soit équilibré. De manière très générale, la compensation des désavantages peut être définie comme la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. Elle désigne l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation / formation. La liste de mesures de compensation des désavantages pour les élèves dysphasiques proposée ci-dessous est non exhaustive. Les mesures choisies doivent en tous les cas être attribuées en fonction de la situation particulière de chaque élève, de son âge et du degré scolaire. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées et être régulièrement réévaluées, et adaptées si nécessaire.

- **Environnement**
 - Place de l'élève à côté d'un élève calme, loin des fenêtres et au premier rang.

¹ La dysphasie est considérée médicalement comme un trouble mais reconnue légalement comme un handicap, pour autant qu'elle soit diagnostiquée par un professionnel habilité.

- **Matériel, assistance personnelle**
 - Mise à disposition de l'élève de notes de cours et supports écrits, si possible à l'avance.
 - Mise à disposition de l'élève d'un guide d'autocorrection visuel (par ex. l'aide-mémoire de correction Main « Zéro fautes », facilitant la recherche systématique des erreurs à éviter lors de la relecture d'un travail écrit (voir chapitre 5), à condition que les objectifs d'apprentissage soient respectés. L'encourager à élaborer un guide de relecture personnelle adapté à ses propres besoins.
 - Autorisation d'utiliser des logiciels d'aide (voir chapitre 5), à condition que les objectifs d'apprentissage soient respectés.
 - Dans la mesure du possible, aide lors de la lecture des consignes.
- **Adaptation du temps**
 - Autorisation de débiter la préparation de textes longs à l'avance.
 - Pour tenir compte de la fatigabilité et de la lenteur, octroi de pauses supplémentaires ou plus longues (entre des examens, par ex.).
 - Octroi de temps supplémentaire lors des travaux / examens, un tiers temps au maximum pour les examens.
 - Accorder plus de temps à l'accomplissement des travaux sans empiéter sur la récréation.
- **Adaptation de la forme du travail / de l'examen**
 - Présentation alternative des connaissances, soit par oral, soit par écrit selon la problématique.
 - Autoriser les questions de compréhension ou de clarification en cours d'examen, à condition que les objectifs d'apprentissage soient respectés.
 - Réduction du volume des exercices à effectuer durant le temps imparti (privilégier la qualité à la quantité), pour autant que cela ne réduise pas les objectifs visés.

5 Sélection de ressources pédagogiques

- **Sites Internet de l'instruction publique des cantons** : informations et ressources à disposition.
- **Site Internet de la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (www.csps.ch)** : informations sur la compensation des désavantages et l'intégration / inclusion scolaire.
- **Groupe romand pour enfants « Dys » GRE10 (www.gre10.ch)** : mise à disposition de documents, et outils pour enfants « dys », à l'attention des enseignants.
- **Outils informatiques et pédagogiques**
 - blogs.rpn.ch/api/ : aide pédagogique par l'informatique (API) pour identifier les besoins et trouver une aide technique appropriée. Pour choisir l'outil le plus adapté aux besoins de l'élève mais aussi aux moyens de l'école et de la famille, il est cependant préférable de s'appuyer sur le réseau interdisciplinaire.
 - **Aides à la lecture** : réglages d'accessibilité avec activation de la synthèse vocale sur tablette numérique ou ordinateur (Voice Dream); polices de caractère adaptées (par ex. OpenDyslexic); adaptation des textes (LireCouleur sur LibreOffice, AideOdys, Dys-Vocal).
 - **Aide à l'écriture** : prédicteurs de mots (WoDy, WordQ, INKU); correcteurs (WoDy, Antidote); dictionnaires numériques (par ex. Lexibook, Mon dico Junior Larousse); logiciels d'apprentissage orthographique (par ex. Cogigraphe); reconnaissance d'écriture (Memo, Calculator, Notes Plus, GoogleTranslate).
 - **Aides à la compréhension et à l'organisation des idées** : schéma heuristique (FreeMind, Mindomo, Popplet).
 - **Guides d'auto-correction des travaux** : par ex. Main « Zéro fautes » www.vd.ch/uploads/media/zero_faute_EW.pdf

Rédaction : Céline Joss Almassri et Géraldine Ayer, CSPS

Une version longue du présent document est disponible sous : www.csps.ch